

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3587

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Remplacer :

« l'assistance médicalisée active à mourir »

par

« suicide assisté »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cette proposition de loi est de légaliser le suicide assisté, autant le dire clairement.